

Le 17 septembre 2024

Conférence d'acteurs du 14 septembre - Lettre retour aux acteurs participants

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous à l'issue de la réunion qui nous a rassemblés à Fessenheim, ce samedi 14 septembre, et nous aura permis, avant l'examen des modalités de la procédure d'information et de participation du public par la CNDP, de partager l'esprit et les conditions dans lesquels nous envisageons le débat à venir.

Les principales questions, suggestions et points d'attention exprimés par les participantes et participants (en séance ou en ligne) figurent dans la note annexée à ce message. Nous veillerons à intégrer ces préoccupations tout au long du débat, tant dans son organisation que dans l'expression des contributions.

Ces dispositions seront confirmées dès après l'examen du projet de débat par la CNDP le 25 septembre.

Je vous remercie à nouveau pour votre mobilisation, marque de l'intérêt que vous portez au débat public, et reste, avec toute la Commission, à votre écoute.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments républicains.

Jean-Louis Laure
Président de la Commission du débat public
Projet Technocentre à Fessenheim

PS : cette lettre n'étant envoyée qu'aux participants ayant communiqué leur adresse de courriel vous pouvez, si vous le jugez utile, en élargir la diffusion.

Le 17 septembre 2024

Conférence d'acteurs du 14 septembre - Retour aux acteurs participants – annexe

Principales préoccupations entendues et orientations retenues par la Commission à partir des différents avis recueillis, en séance, via le chat et à l'issue de la réunion (y compris à l'occasion des interviews enregistrés) :

Sujets et questions d'intérêt

- Pouvoir questionner l'opportunité du projet et examiner ses alternatives ;
- Clarifier le statut de l'installation industrielle visé par EDF (INB ou ICPE) ;
- Justifier la localisation projetée ;
- En matière d'enjeux environnementaux, approfondir les questions des rejets atmosphériques, de la consommation d'espaces naturels, de l'affectation des déchets sortants, de la réutilisation des matières sortantes...
- Prendre en compte les temporalités (temps long des évolutions environnementales, temps long des procédures) et impliquer les jeunes générations ;
- Commenter le retour d'expérience des installations de recyclage de métaux TFA en France et en Europe ;
- Examiner le projet sous l'angle éthique.

Point de vigilance pour la conduite du débat

- Veiller au langage et à la terminologie lors des interventions pour la sincérité du débat, la bonne accessibilité à l'information et la compréhension du public ;
- Veiller à ce que le maître d'ouvrage ne développe pas de communication promotionnelle pendant le débat public ;
- La liberté d'expression sera garantie par la Commission (sauf atteinte aux personnes et aux biens) : les manifestations éventuelles (rassemblement, distribution de tracts, déploiement de banderoles...) devront se tenir à l'extérieur des lieux de réunion, les séances étant consacrées aux prises de parole des participants et au dialogue avec le maître d'ouvrage ;
- La Commission ne prévoit pas de dispositif de fact-checking (vérification des arguments) a priori. Cette veille sera assurée par les participants, notamment les acteurs, sous le regard de la Commission du débat ;
- Une modalité spécifique additionnelle devra être programmée à l'attention des publics jeunes ;
- Le maître d'ouvrage devrait s'engager explicitement sur les conditions de la prise en considération des enseignements du débat ;
- Préciser les modalités de surveillance de la future installation industrielle (création d'une instance de suivi de l'installation, CSS...);
- Assurer, dans la mesure du possible, une bonne coordination entre la programmation du débat EPR 2 de Gravelines et le débat Technocentre.

Organisation du débat

- Inviter des autorités ou experts scientifiques indépendants, par exemple l'ASN et l'IRSN, à intervenir au cours du débat ;
- Outre l'ancrage territorial du débat, justifié par les impacts environnementaux du projet, l'audience et la promotion du débat seront élargis (webinaires) pour les enjeux à vocation nationale (opportunité, transports...);
- Un seul cahier d'acteur sera accepté par acteur ;
- Les « points-contacts » (permanences dans des lieux publics) ont vocation à proposer des occasions de dialogue informel entre EDF et le public sous le regard de la Commission du débat ;
- Le débat, organisé en application des dispositions du Code de l'environnement au sujet d'un projet porté par une entreprise française, sera déployé en France. Toutefois, compte tenu de l'implantation envisagée pour le projet, en mitoyenneté de la frontière franco-allemande, et du périmètre d'impact potentiel de l'installation industrielle, une attention particulière sera portée par la Commission à l'accessibilité des publics et collectivités allemands (interprétariat en séance, traduction des

questions et des réponses, communication auprès des acteurs allemands et suisses...) pour faciliter leur information et leur participation ;

- Les réunions publiques seront (sauf exception) d'une durée de 2 heures 30, avec démarrage à 18 heures 30 et achèvement à 21 heures ;
- La date la plus favorable pour la visite du site prévu pour le Technocentre et son environnement semble être le samedi 16 novembre matin ;
- La date de la seconde conférence d'acteurs serait le samedi 14 décembre, soit après la réunion thématique « aménagement du territoire transports et mobilité » programmée le 11 décembre.